

Information du RASED de Saint Lys, circonscription HG 15 Fonsorbes, rentrée 2019 :

« Le « Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté », (RASED) est chargé d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes, lesquelles perturbent les apprentissages scolaires. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves ».

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes ». (circulaire du 2014-107 du 18 août 2014)

Le RASED est constitué de trois types d'intervenants :

- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique dit « enseignant d'adaptation », ou Maître « E »
- un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative dit « Rééducateur » ou Maître « G »
- Une psychologue scolaire ou Psychologue de l'Éducation Nationale 1^{er} degré « EDA ». (Éducation, Développement, Apprentissages)

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'Éducation Nationale sont membres des équipes des écoles dans lesquelles ils interviennent. Ils peuvent proposer des aides directes ou indirectes aux élèves, en lien avec les enseignants des classes et à partir de leurs demandes : celles-ci sont réalisées lors d'une concertation organisée par le directeur. L'indication d'aide (qui sera posée dans ou hors l'école) se fait en synthèse RASED. (E, G et Psy, dans le meilleur des cas).

Situation actuelle : 2019-2020

Madame Corsini, l'enseignante spécialisée, (la maîtresse « E ») intervient prioritairement sur les classes du cycle 2 (CP-CE1-CE2) des écoles de Saint-Lys et des villages de Fontenilles, Fonsorbes et Sainte Foy de Peyrolières.

La psychologue, madame Couffignal, quant à elle, intervient, en plus des trois écoles de Saint Lys (40 classes), sur un secteur de « campagne » (23 classes) : Saiguède, Bonrepos sur Aussonnelle, Poucharramet et un RPI, (Regroupement Pédagogique Inter-communal) constitué de 4 villages : Empeaux, Saint Thomas, Bragayrac et Sabonnères.

Les deux postes (« E » et « Psy ») sont positionnés administrativement sur l'école Florence Arthaud, à Saint Lys. Celui de la rééducatrice, Madame Bonadéo (le Maître « G »), est maintenant posé à Rieumes et couvre le secteur géographique avoisinant, dont Poucharramet. Les secteurs peuvent changer, sur décision de notre inspecteur, qui est responsable du pilotage du RASED de la circonscription (4 psychologues, et deux enseignantes spécialisées) et notre supérieur hiérarchique.

Notre secteur étant dépourvu de médecin scolaire, les demandes (de PAP, par exemple, Plan d'Accompagnement Personnalisé, pour élèves « dys ») sont alors adressées au SAMIS, au Rectorat de Toulouse). Sur le terrain, des médecins vacataires sont sollicités pour les visites des élèves des grandes sections.

Nous rencontrons aussi **l'infirmière, madame Lavaud, qui exerce au collège Léo Ferré de Saint Lys et intervient un jour par semaine sur les écoles du secteur.** Elle fait partie, comme nous, du pôle ressource de circonscription. Les liaisons se font par rapport aux visites médicales des GS/CP, ainsi que pour le suivi CM2/ 6ème, en particulier pour les élèves sous PPS. (Projet Personnalisé de Scolarisation), ou toute autre situation que nous jugeons importante.

Information du RASED de Saint Lys, circonscription HG 15 Fonsorbes, rentrée 2019 :

Les locaux sont variables selon les écoles : nous avons des salles spécifiques sur les écoles de Saint Lys, tandis que dans les plus petits villages, nous nous adaptons aux locaux qui sont mis à notre disposition : salles BCD, ALAE, jusqu'à la salle des maîtres, ce qui n'est pas l'idéal, à plus d'un titre. Les élèves sont pris en charge sur la journée de classe, en dehors des temps des récréations.

Un statut spécifique des psychologues de l'Éducation Nationale a été établi par décret. (JO du 31 avril 2017). La psychologue du premier degré **réalise des observations en classe, établit des entretiens et des bilans à partir des rencontres avec les familles**. Elle participe à des temps de concertation avec les enseignants, ainsi qu'à des équipes éducatives, organisées par le directeur, autour des familles. Elle peut se mettre en lien avec les partenaires de soins, sous réserve de l'acceptation de la famille.

Il est, en effet, important que les parents nous donnent leur confiance, car c'est sur eux que repose la prise en compte des besoins de leur enfant, en particulier, les prises en charges (démarches de soin ou sociales) qui sont, parfois, à mettre en place. Bien entendu, la confidentialité est respectée.

Les entretiens avec les parents et/ou les enfants se réalisent parfois à la demande de ceux-ci, mais la psychologue se retournera dans ce cas vers les équipes enseignantes pour prendre connaissance de la situation, si celle-ci lui est inconnue. **Les observations en classe sont fréquentes** et ne requièrent pas l'autorisation des familles. **A l'inverse, si un entretien ou un bilan psychologique** est proposé auprès d'un élève, une demande d'autorisation parentale est réalisée par écrit en direction des deux parents, d'autant plus si le couple parental est séparé, ce qui va permettre à l'enfant de se sentir autorisé des deux côtés.

Si une intervention régulière est réalisée par petits groupes en dehors de la classe par la maîtresse d'adaptation, les parents en seront tenus informés par écrit.

Le travail du RASED se construit en collaboration avec les équipes enseignantes. Les demandes de PPS (situations de handicap) se font de plus en plus tôt, parfois en Petite section de maternelle. Le dossier constitué en équipe en direction de la MDPH, peut ouvrir à des droits à compensation : aide matérielle, financière ou humaine (AVS/AESH, nombreuses sur le secteur)

Un lien spécifique est fait pour les élèves de CM2, parfois en équipe éducative, en fin d'année scolaire, avec un référent du collège, pour ceux qui entrent en 6ème et ont besoin d'une attention particulière de la part de l'équipe du second degré : élèves sous **PAI, PAP, PPS, orientation SEGPA, (au collège de La Salvetat), ULIS...** ou toute autre situation qui le nécessiterait. La psychologue est, généralement, reçue au collège par **la principale et/ou son équipe non enseignante** : adjointe, psychologue du second degré, (« EDO ») (Éducation, Développement, Orientation) infirmière, assistante sociale, CPE...

L'an prochain, les élèves de l'école de Saiguède devraient aller au collège de Saint Lys, mais ceux de Bonrepos continueraient sur l'organisation actuelle, vers le collège de Fontenilles, donc.